

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2016

Etaient présents : Mmes MAZERAT Adelaïde, PHLIX Delphine, PRYMAS Marie, Mrs DUCHALET Jérôme, GUILLOMET Laurent, LAVEDRINE Bernard, PEYNET Damien, SIODLAK Daniel, SOARES Carlos, VERNAUDON Michel, VIRLOGEUX Christophe,

Etait absente excusée : Mme DUCHALET Stéphanie,

Etaient absentes : Mmes AURAT Myriam, LUREAULT Solenne, PAILLOUX Isabelle,

Secrétaire de séance : Mme PHLIX Delphine

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal. Pas d'objection.

DELIBERATIONS

2016/19 - Validation du choix de la représentativité des communes au sein du Conseil Communautaire

Vu la Délibération n°20130319-018B du 19 mars 2013 précisant le choix par « accord local » de répartition des sièges par commune au sein du conseil communautaire

Vu l'article 4 de la loi n° 2015-264 du 29 mars 2015 disposant que "en cas de renouvellement intégral ou partiel du conseil municipal d'une commune membre d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération dont la répartition des sièges de l'organe délibérant a été établie par accord intervenu avant le 20 juin 2014, **il est procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire en application du même article L. 5211-6-1**, dans sa rédaction résultant de la présente loi, **dans un délai de deux mois à compter de l'évènement rendant nécessaire le renouvellement du conseil municipal** »,

Vu la démission de M. KEMIH en date du 4 février 2016,

Vu la délibération n°20160303-001 du 3 mars 2016 qui entérine « l'accord local » avec les 28 membres.

Le conseil municipal, après en avoir largement débattu, ENTERINE à l'unanimité le principe de « l'accord local » avec un conseil communautaire constitué de 28 membres qui se décompose de la façon suivante :

- 3 conseillers communautaires pour Audes
- 5 conseillers communautaires pour Estivareilles
- 7 conseillers communautaires pour Vallon en Sully
- 5 conseillers communautaires pour Vaux
- 5 conseillers communautaires pour De Haut Bocage
- 1 conseiller communautaire pour Nassigny
- 2 conseillers communautaires pour Reugny

2016/20 - busage du fossé de la rue du Vignoble devant le n°6

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un devis établi par la société BARBIERO pour la réalisation du busage du fossé de la rue du Vignoble devant le n°6. Le montant du devis est de 1.490 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ACCEPTE à l'unanimité le devis présenté pour un montant de 1.490 € HT et DECIDE d'inscrire cette dépense au budget assainissement en section d'investissement (article 2315 opération 20).

2016/21- Vente de la parcelle cadastrée section ZI n°165

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la société SOPHORA, déjà propriétaire de la parcelle cadastrée section ZI n° 166, souhaite acquérir la parcelle cadastrée section ZI n°165 appartenant à la commune au prix de 5€ le m² en vue de la création d'un lotissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à signer un compromis de vente avec la société SOPHORA pour la vente de ladite parcelle au prix de 5€ le m². Le Conseil Municipal accepte, par ailleurs, que le prix de cette vente ne soit réglé que dans un an.

Clôture de séance à 19 H 35

ORDRE DES DELIBERATIONS **SEANCE DU 07 MARS 2016**

N°	Objet
2016/19	Validation du choix de la représentativité des communes au sein du Conseil Communautaire
2016/20	busage du fossé de la rue du Vignoble devant le n°6
2016/21	Vente de la parcelle cadastrée section ZI n°165